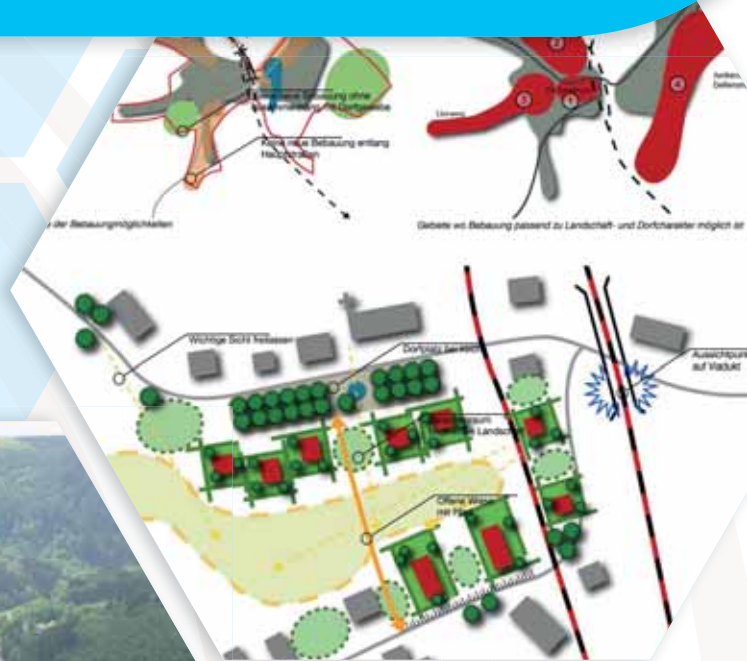




Fédération des
PARCS NATURELS
de Wallonie

Aménagement du territoire et paysage dans les Parcs naturels de Wallonie



5
ANNÉES
de *projets*

Avant-propos

Les paysages des Parcs naturels façonnent leurs identités, des Hautes Fagnes aux Plaines de l'Escaut, des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne à la Vallée de l'Attert. Chaque territoire bénéficie d'une typicité paysagère qui lui est propre et qui participe à créer une ambiance unique au sein de chaque Parc naturel. Les Parcs naturels travaillent pour préserver et améliorer la qualité des paysages et le cadre de vie de leurs habitants et pour ce faire, ils développent une approche transversale des projets grâce aux nombreuses compétences de leurs équipes techniques (biologiste, urbaniste, architecte, agronome, etc.).

Les paysages se transforment, évoluent et se modifient parfois considérablement, les équipes des Parcs naturels apportent leurs expertises, leurs idées et leurs projets aux communes qui les composent. Ils permettent également de confronter différents points de vue en amorçant les débats auprès de leurs différents partenaires. Enfin, ils émettent des avis communs autour de problématiques transversales pour aiguiller les communes dans leurs remises d'avis en matière d'aménagement du territoire.

Les Parcs naturels couvrent actuellement 48 communes de Wallonie (18% du territoire) et plus de 225.000 personnes y vivent. Cette approche du développement territorial transcommunal et transversal perdure et se renforce avec les nouveaux défis auxquels sont confrontées les zones rurales. Plus que jamais, les Parcs naturels sont des territoires innovants, expérimentant de nouveaux modes de gestion de l'espace face aux changements de plus en plus rapides de notre société. Je vous invite, dans le cadre de cette brochure, à découvrir une partie de leur travail en matière de paysage et d'aménagement du territoire.

Françoise Erneux

Présidente de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Table des matières

Introduction	5
Quelques chiffres clés du travail des Parcs naturels.....	6
Quelques projets innovants et originaux des Parcs naturels de Wallonie	7
> Planifier et accompagner le développement territorial	8
L'étude paysagère de l'Eifel belge, mieux connaître pour mieux décider ..	8
Les Atlas communaux des paysages, «Un outil au service de tous».....	9
L'analyse paysagère comme outil de compréhension de l'évolution d'un territoire	10
Une cartographie digitale pour les communes de l'Eifel belge	11
L'occupation du sol du Parc naturel Transfrontalier du Hainaut : une donnée fine pour des usages multiples	12
Mise en place d'une méthodologie de recherche de terrains pour terres de remblai à l'échelle transcommunale	13
> Préserver les qualités paysagères	14
Elaboration de lignes de conduite transcommunales pour l'établissement d'élevage agro-industriel, de suiveurs solaires et de Parcs éoliens.....	14
Une charte urbanistique pour une meilleure connaissance urbanistique des villages.....	15
Manuels de survie dans la jungle des règlements d'urbanisme.....	16
> Restaurer et améliorer le cadre de vie	17
Assistance architecturale et paysagère au Pays des Collines	17
Mise en application d'un programme paysage	18

La préservation des éléments du petit patrimoine populaire pour améliorer le cadre de vie	19
> Mettre en valeur les paysages.....	20
Percevoir les évolutions et les changements paysagers à travers l'outil photographique	20
La Route paysagère, à la découverte du Parc naturel.....	21
La traversée des Pays et des Âges, partir à la découverte des paysages de l'Ardenne centrale.....	22

Introduction

Les Parcs naturels doivent en partie leur reconnaissance au *haut intérêt géographique*¹ de leur territoire. Des paysages que les Parcs naturels s'appliquent à restaurer, à préserver et à valoriser tout au long des différents projets qu'ils mènent. Ils agissent également au niveau de l'aménagement du territoire en partenariat avec les acteurs locaux pour promouvoir et mettre en œuvre un développement harmonieux de leur territoire.

Une vision partagée du développement territorial

A travers les avis rendus par la Commission de gestion des Parcs naturels sur les nombreux projets urbanistiques menés sur leur territoire, les Parcs naturels défendent une vision commune du développement territorial. Ils promeuvent des projets respectant le cadre de vie, s'intégrant dans le paysage et tournés vers l'autonomie énergétique.

Des paysages à préserver, à restaurer et à valoriser

La prise en compte des paysages dans tous les projets d'aménagement du territoire développés sur le territoire des Parcs naturels est une préoccupation centrale de leur travail quotidien. Partant du principe fondamental que *le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations*², les Parcs naturels défendent la qualité paysagère dans tous les aspects de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme à l'architecture.

Des habitants à sensibiliser et à conseiller

La préservation du cadre de vie est l'affaire de tous, il est précieux que les habitants, les forces vives, les élus des Parcs naturels puissent disposer de toutes les informations pertinentes pour guider leur choix en terme d'aménagement. Chaque maillon de la chaîne, par ses actions, agit sur la qualité du cadre de vie. Les équipes des Parcs naturels ont un rôle de sensibilisation important auprès de tous les acteurs de l'aménagement du territoire afin de promouvoir une approche multicritère dans la conception de projets en apportant des éléments de contexte et de réflexion supplémentaires aux décideurs.

¹ Décret relatif aux parcs naturels du 16 juillet 1985

² Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000



Quelques chiffres clés du travail des Parcs naturels

Les Parcs naturels contribuent, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable¹. Pour ce faire, ils rendent des avis sur certains permis d'environnement, permis uniques, permis de lotir, permis d'urbanisation et permis d'urbanisme.

Généralement, les Parcs naturels mettent en place des sous-commissions d'aménagement du territoire et de l'urbanisme qui préparent les avis pour les Commissions de gestion des Parcs naturels. Ce travail représente de nombreuses réunions et une analyse fine des dossiers sensibles est réalisée au préalable par les chargés de mission des Parcs naturels. Le chiffre présenté correspond à toutes les remises d'avis effectuées durant la période 2009-2013 pour l'ensemble des Parcs naturels wallons.

INTITULÉ	TOTAL
Nombre de remises d'avis des Commissions de gestion des Parcs naturels sur des permis d'urbanisme, permis uniques et permis d'urbanisation	8 480

Ce résultat émane du travail des Parcs naturels au quotidien, il ne comprend évidemment pas l'ensemble des projets menés en matière d'aménagement du territoire par les Parcs naturels puisque la liste des indicateurs est trop spécifique à chaque projet.

¹ Décret relatif aux Parcs naturels du 3 juillet 2008

Quelques projets innovants et originaux des Parcs naturels de Wallonie



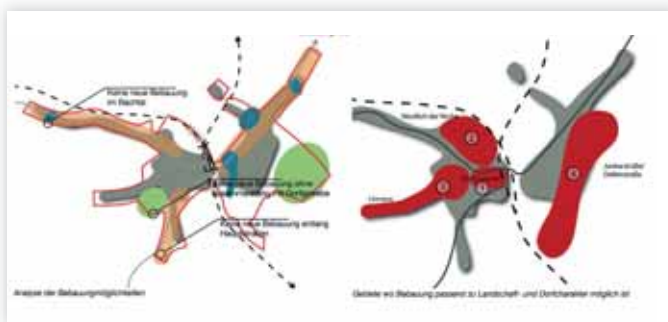
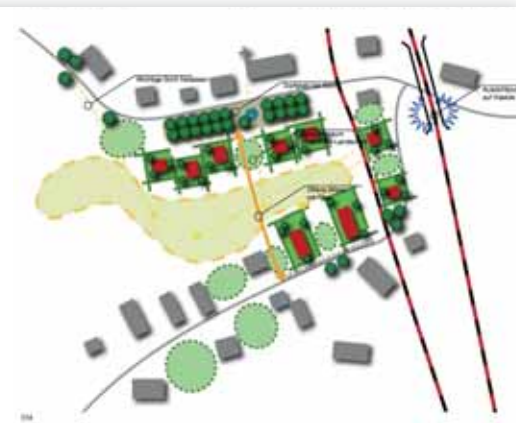
L'ÉTUDE PAYSAGÈRE DE L'EIFEL BELGE, MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX DÉCIDER



Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a réalisé une étude paysagère des cinq communes de l'Eifel belge en partenariat avec l'association temporaire de travail Winters-Bodarwé-Verbeek. Cette étude a pu être réalisée dans le cadre d'un projet LEADER du GAL 100 villages – 1 avenir.

Le résultat de cette étude est un document divisé en cinq fascicules qui traite des paysages de l'Eifel belge. Le premier fascicule est une aide à l'orientation. Le second fascicule dresse un état des lieux descriptif des paysages actuels, tandis que le troisième contient une analyse évolutive des paysages des communes de Bütgenbach, Bullange, Amblève, Saint Vith et Burg-Reuland classée par thématiques et par époques. Le quatrième fascicule clôture le diagnostic paysager avec une analyse détaillée des atouts et faiblesses des aires paysagères du territoire étudié. Enfin, le programme paysage constitue la cinquième et dernière partie de l'étude, c'est ici que se trouvent les recommandations et mesures proposées par les experts pour assurer une évolution et une gestion durable et positive du paysage culturel.

Cette dernière partie propose notamment une série d'aménagements concrets pour restaurer des paysages dégradés et améliorer le cadre de vie des habitants du Parc naturel.



Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Superficie étudiée	64.000 ha
Nombre de mesures et de recommandations	105
Nombre de mesures détaillées	15
Nombre d'aires paysagères identifiées	13



LES ATLAS COMMUNAUX DES PAYSAGES, «UN OUTIL AU SERVICE DE TOUS»



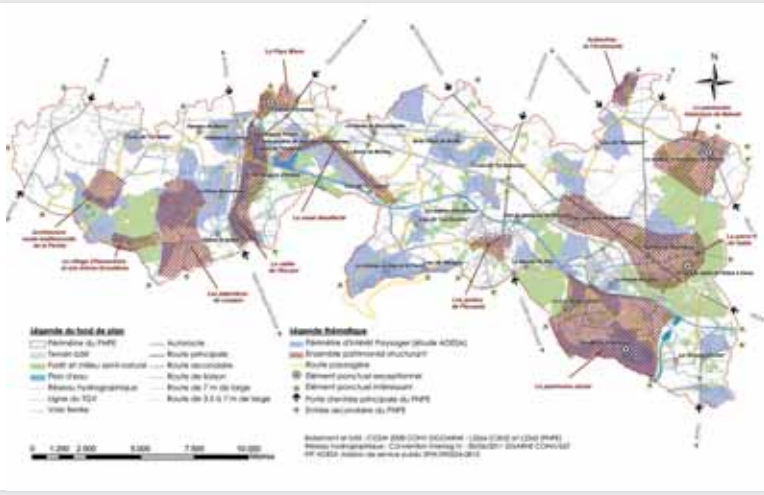
Le paysage est une composante essentielle dans la gestion du développement territorial dans un Parc naturel. Cependant, cette notion est encore mal maîtrisée par nombre de gestionnaires ou de décideurs. Dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de porter à connaissance, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a mis à disposition des communes, et plus particulièrement de leur service d'urbanisme, un outil de gestion opérationnel: les atlas communaux des paysages. Ceux-ci apportent des orientations et des pistes d'actions afin d' aider ces gestionnaires à faire face aux enjeux de territoire dans le contexte paysager particulier d'un Parc naturel (urbanisme croissant, mitage et banalisation du paysage, évolution des activités économiques...).

«Les Atlas communaux» s'inscrivent globalement dans une approche environnementale de l'urbanisme et se veulent :

- pour les pouvoirs publics : un outil d'aide à la prise de décision en matière de paysage;
- pour les auteurs de projets : un document de référence d'intégration paysagère des projets;
- pour le public : un document de sensibilisation et d'appropriation des paysages du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Ces atlas déclinent les orientations paysagères définies à partir d'une étude précise. Ils intègrent, en transversalité, l'ensemble des thématiques développées au sein du Parc naturel étudiées sous l'angle du paysage, à savoir: la présence de l'eau, la composante végétale, la place du bâti, la présence des infrastructures et enfin le potentiel attractif du territoire.

L'ensemble des thèmes est illustré au moyen de cartes descriptives ou prospectives et est complété par un cahier de recommandations opérationnelles.

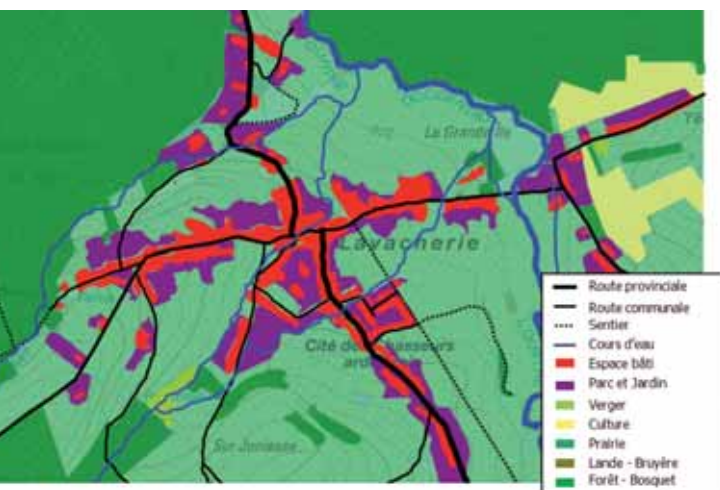
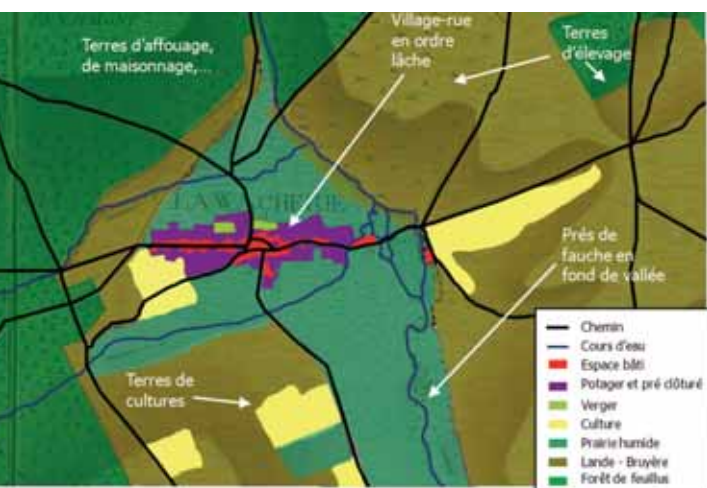


Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de fiches de recommandations	14
Nombre de Points de vue remarquables identifiés (analyse, cartographie et recommandations)	25



L'ANALYSE PAYSAGÈRE COMME OUTIL DE COMPRÉHENSION DE L'ÉVOLUTION D'UN TERRITOIRE



Dans le cadre du Certificat Universitaire en Analyse Paysagère (CUAP), le village de Lavacherie, dans le Parc naturel des deux Ourthes, a fait l'objet d'une étude approfondie en vue de décortiquer les étapes de l'évolution de ces paysages.

L'analyse paysagère est une méthode de lecture géographique du territoire utilisant le paysage comme porte d'entrée privilégiée. Elle s'articule en trois phases successives: un inventaire des éléments du territoire, visibles dans le paysage; l'identification des structures spatiales qui organisent le territoire par association des données paysagères et l'interprétation de ces structures permettant de donner sens aux éléments paysagers. La lecture rétrospective des structures territoriales comme clé d'interprétation des paysages y prend une place essentielle.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser aussi bien le grand public que les autorités communales aux évolutions d'un village depuis le 18^e siècle jusqu'à nos jours. Les bâtiments, l'organisation du village se sont adaptés à l'industrialisation, aux technologies, ... Comment l'homme a-t-il tiré parti du site primitif d'installation? Quelles étaient ses relations avec les espaces non bâtis? Comment accompagner les évolutions futures?

Dans le cadre de l'étude sur Lavacherie, une promenade paysagère a été proposée au public en collaboration avec la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne. Cette journée a débuté par une présentation de l'étude paysagère suivie d'une visite in situ du village. Un carnet de sensibilisation a également été réalisé afin de vulgariser et de diffuser au mieux cette étude.

Le village de Longchamps a également été choisi comme territoire d'étude. Deux autres villages vont également faire l'objet d'une étude approfondie: le village de Cens (Tenneville) et La Roche-en-Ardenne.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Analyses paysagères réalisées	2
Carnets de sensibilisation	1
Balades paysagères	2
Présentations aux mandataires et CCATM	2





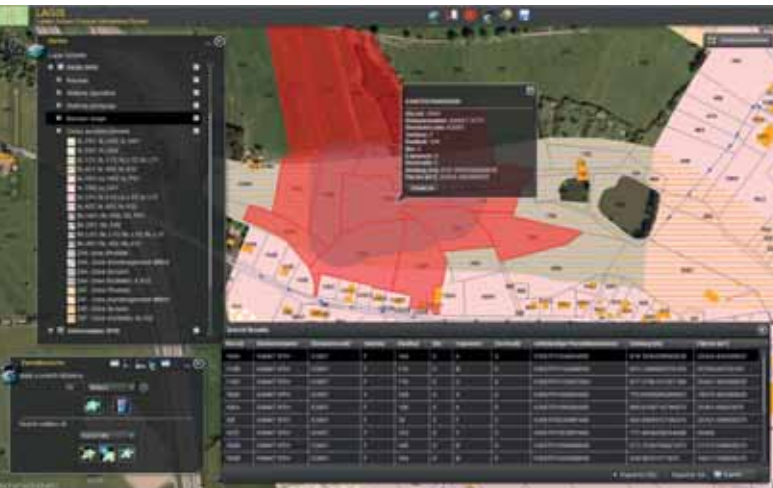
UNE CARTOGRAPHIE DIGITALE POUR LES COMMUNES DE L'EIFEL BELGE



Le Parc naturel Hautes Fagnes – Eifel a développé un Système d'Information Géographique (SIG) pour les cinq communes de l'Eifel belge dans le cadre du GAL 100 villages – 1 avenir.

Durant les dernières années, la cartographie a fortement évolué d'un point de vue technologique. Au quotidien, ces changements sont visibles via des services en ligne, comme par exemple Google Maps mais également dans les véhicules avec les systèmes de navigation. Que ce soit à la maison sur Internet, dans la voiture ou sur des smartphones avec fonction GPS intégrée, ces systèmes font aujourd'hui partie de la vie de tous les jours pour beaucoup d'entre nous. Chacun des exemples précités est en fait un SIG, composé d'une manière générale d'une carte graphique et d'une base de données attachée. Une fois que le SIG est mis en place, il permet d'interroger facilement la carte afin d'obtenir les informations correspondantes dans la base de données attachée. Par exemple, des renseignements sur la composition ou l'occupation des sols ou encore les zones d'épuration peuvent être obtenus de manière intuitive et graphique en sélectionnant un point sur la carte.

En Belgique il existe différentes institutions comme par exemple le Service Public de Wallonie, l'Institut Géographique National (IGN) ou la Société Publique de la Gestion de l'Eau (SPGE) qui gèrent et mettent à disposition des SIG. Depuis plusieurs années, le Parc Naturel Hautes Fagnes – Eifel utilise systématiquement ces données dans le cadre de ces différentes missions et des projets pour travailler de manière plus efficace et plus précise. L'expérience acquise durant ces dernières années est maintenant mise à profit pour la réalisation du SIG développé par le Parc naturel à l'attention de ces communes pour leur permettre de les guider dans leurs projets et améliorer l'accès aux multiples informations disponibles sous forme cartographique.



Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Site cartographique interactif	http://botrange.no-ip.org
Nombre d'outils cartographiques	5
Nombre de langues	3
Nombre de couches de données	14



L'OCCUPATION DU SOL DU PARC NATUREL TRANSFRONTALIER DU HAINAUT: UNE DONNÉE FINE POUR DES USAGES MULTIPLES

Une démarche d'analyse de l'évolution du territoire est développée, depuis plusieurs années, par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Wallonie et Parc naturel régional Scarpe Escaut en France). Dans ce cadre, un programme d'acquisition de données a été lancé en 2009 devant aboutir à une cartographie transfrontalière d'occupation du sol.

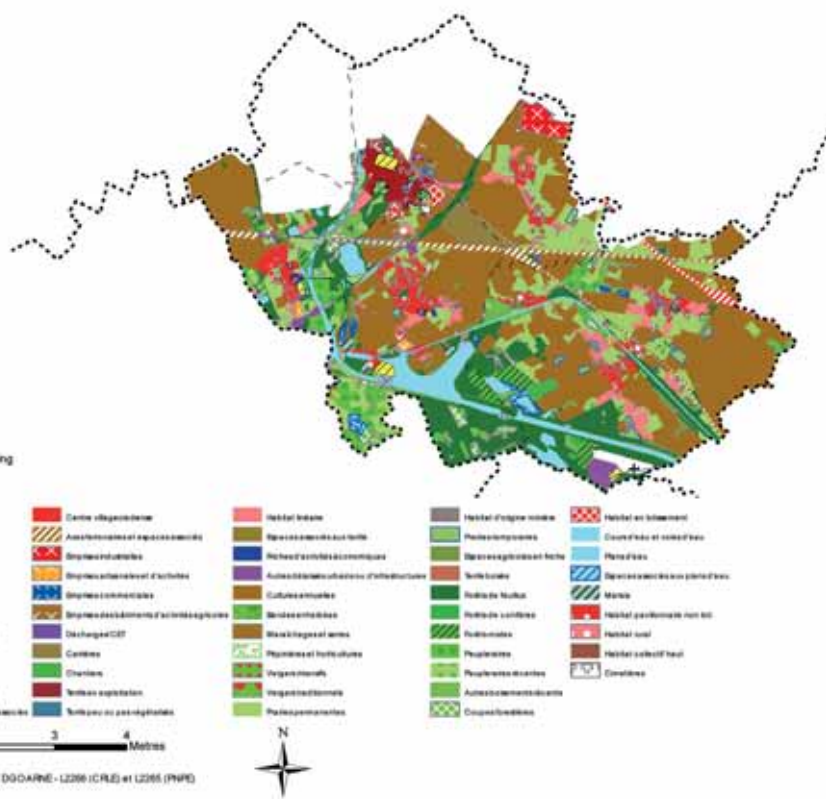
Le suivi de l'occupation du sol représente une matière importante dans la politique d'aménagement du territoire et de planification au sein d'un Parc naturel. Il permet de comprendre les dynamiques d'artificialisation des sols et de connaître la part des zones urbani-

sées, des terrains agricoles et des milieux naturels sur un espace. Il répond pleinement aux enjeux de maîtrise de consommation foncière relayés dans le Plan de gestion du Parc naturel et permet d'assurer une évaluation précise des actions mises en place.

La méthode appliquée s'appuie d'abord sur l'acquisition, en 2009, de photos aériennes (précision 20 cm), qui font ensuite l'objet d'une photo-interprétation. Ainsi, l'analyse de la photographie aérienne permet de déterminer de manière informatique la nature de l'occupation du sol et de catégoriser les « objets » qui « occupent » le territoire: les prairies, les peupleraies, les surfaces en eau, les friches industrielles...

L'ensemble des « objets » constitue la base de données « occupation du sol » sur base d'une nomenclature adaptée au territoire transfrontalier.

Au-delà des économies d'échelle réalisées pour le financement du travail en partenariat (Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Région Nord-Pas-de-Calais...), les collaborations techniques développées et la cohérence des résultats sont d'une grande richesse. En effet, la nouvelle cartographie d'occupation du sol permet des analyses partagées et des comparaisons entre territoires à une échelle et selon des approches adaptées au contexte transfrontalier.



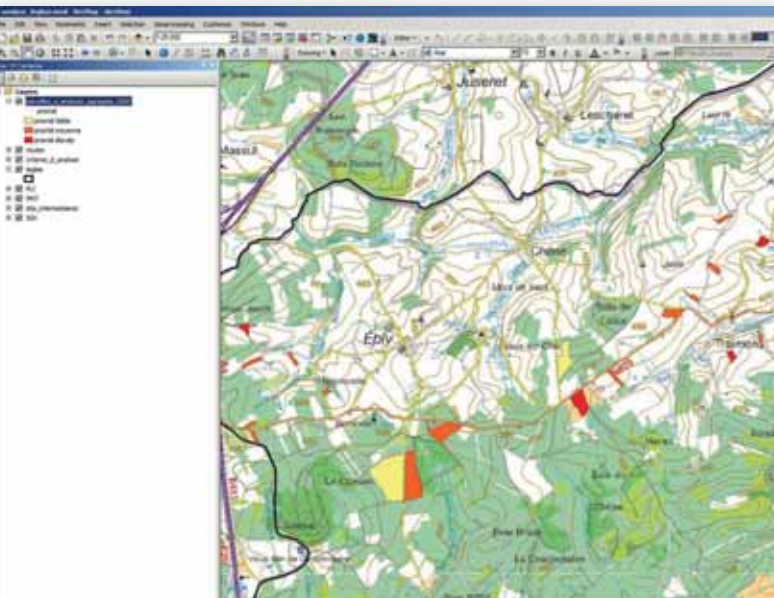
Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de classes d'occupation du sol déterminées	53
Nombre de partenaires impliqués	8
Superficie couverte par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut	75.000 hectares





MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE DE TERRAINS POUR TERRES DE REMBLAI À L'ÉCHELLE TRANSCOMMUNALE



Le dépôt de terres non contaminées de remblai pose fréquemment problème: manque de place, coût élevé du transport, coût élevé d'accès aux CET... Les administrations communales sont fréquemment confrontées aux questions de particuliers ou entreprises et les cas de remblais sauvages se multiplient. Partant de ce constat, le Cantonnement DNF de Habay-la-Neuve et les Services extérieurs d'Arion de la DGO4 ont mandaté le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier pour mettre en place une méthode d'analyse multicritères, facilement reproductible sur d'autres territoires, qui permette de trouver des terrains propices aux dépôts de terres non contaminées. Les objectifs étant de trouver plusieurs terrains sur chacune des 7 communes constituant le Parc naturel, de mettre en place un règlement commun à chaque site et de permettre aux habitants du Parc naturel d'avoir accès au site le plus proche de son chantier, même s'il ne se situe pas dans sa commune. Enfin, à chaque site sera adjoind un plan de réhabilitation à mettre en œuvre en fin d'exploitation.

En accord avec les administrations à l'initiative du projet, les critères auxquels doivent répondre les sites ont été définis: accessibilité, absence d'espèce ou milieu naturel d'intérêt, propriété publique... Ils ont été traduits en critères cartographiques. Le test de la méthodologie a été mené sur une commune. Il a mis en évidence plusieurs difficultés et la traduction de certains critères dans l'analyse cartographique devrait être améliorée. Un site a toutefois pu être identifié. Les sites qui répondent aux critères doivent encore faire l'objet d'une demande de permis d'urbanisme autorisant le dépôt des terres avant de pouvoir être exploités.

Sur base de cette première phase, la méthodologie va être améliorée pour qu'elle puisse être utilisée sur tout territoire confronté aux mêmes questions en Wallonie.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de communes couvertes	7
Nombre de critères différents d'analyse	15



ELABORATION DE LIGNES DE CONDUITE TRANSCOMMUNALES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'ÉLEVAGE AGRO-INDUSTRIEL, DE SUIVEURS SOLAIRES ET DE PARCS ÉOLIENS



L'objectif de cette démarche est de proposer aux autorités communales une réflexion d'ensemble et une prise de position commune sur le territoire du Parc naturel des deux Ourthes concernant les thématiques actuelles d'aménagement du territoire.

Pour ce faire, des groupes de travail ont été mis en place comprenant les membres de la cellule d'assistance paysagère ainsi que les mandataires communaux souhaitant y participer. De ces différentes rencontres aboutit un document de référence qui est par la suite proposé pour adoption à la commission de gestion du Parc naturel ainsi qu'aux différents conseils communaux. En effet, pour que la démarche soit la plus porteuse possible, il est important que celle-ci soit soutenue par les six communes du Parc naturel.

Une fois adopté, le document est utilisé comme référence lors de remises d'avis spécifiques à la thématique étudiée. Chaque ligne de conduite se veut évolutive et peut faire l'objet de modifications à posteriori si nécessaire.

A l'heure actuelle, trois lignes de conduite ont été réalisées et adoptées à l'échelon des communes rurales du Parc naturel des deux Ourthes. Elles concernent les thématiques suivantes :

1. Le développement d'établissements d'élevage agro-industriel

L'intégration paysagère du bâtiment sera prise en compte dans l'élaboration du dossier : respect du contexte bâti local, plantations ponctuelles d'essences feuillues indigènes et implantation cohérente du projet (en évitant une implantation en ligne de crête ou en fond de vallée, ...).

2. L'implantation de suiveurs solaires

Exemple de recommandation : l'implantation du suiveur se fera en tenant compte du relief du sol et en fonction des lignes de force du paysage, bâti ou non bâti. Une évaluation paysagère pour toute nouvelle implantation comprenant une analyse de l'impact visuel à courte et moyenne distances est conseillée.

3. La construction et exploitation d'éoliennes

Exemple de critère : distance aux zones d'habitats ou habitations isolées : zones d'exclusion de minimum 750 mètres.

Si la zone d'habitat ou l'habitation isolée est orientée dans le sens des vents dominants par rapport aux éoliennes, la distance sera de minimum 1 000 mètres.



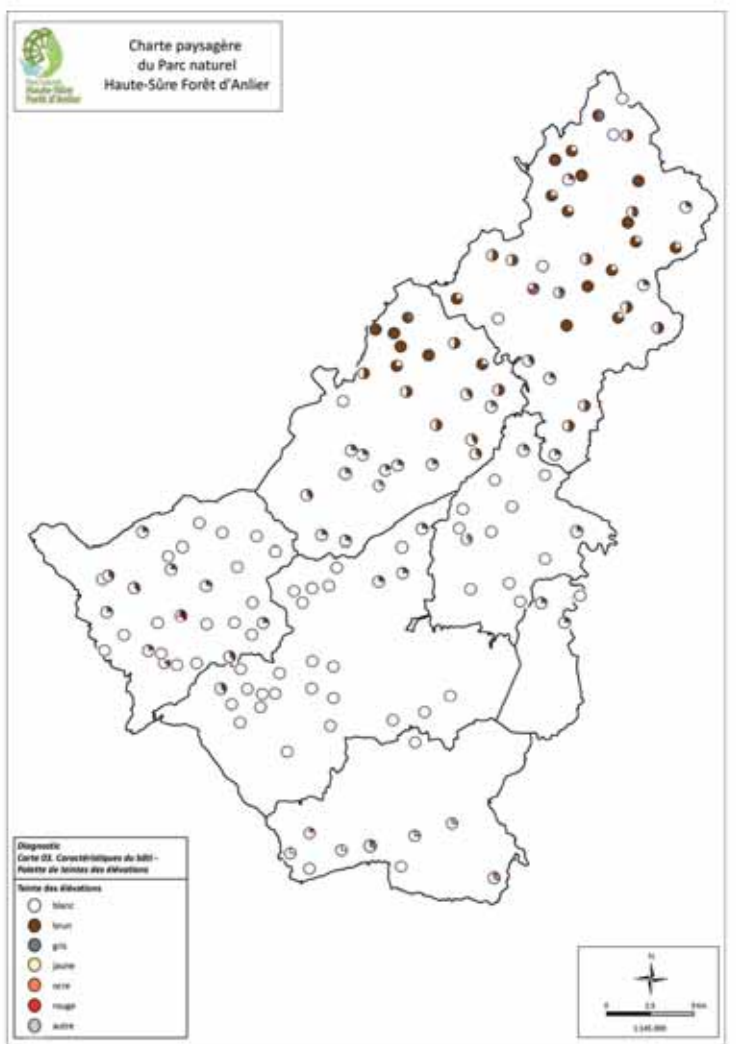
Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de lignes de conduite	3





UNE CHARTE URBANISTIQUE POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE URBANISTIQUE DES VILLAGES



Dans un contexte de développement urbanistique important et rapide, le besoin de mieux connaître les villages sur le plan urbanistique s'est fait ressentir dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. Le bâti traditionnel a été décortiqué village par village. Les questions fondamentales auxquelles il fallait répondre étaient : Quels modes d'implantation? Quels matériaux et quelles couleurs? Quels gabarits? Comment s'assurer que les projets sont cohérents avec l'environnement existant? Caractéristiques du plan de secteur? Quels sont les points forts et les points faibles? Quel mobilier urbain? Plus globalement, le village, sa situation globale et sa qualité ont été évalués.

Bénéficiant de l'appui technique de la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne, le Parc naturel a procédé à l'analyse de chacun des villages des 7 communes le composant grâce à une fiche de terrain très complète. Les données récoltées ont été compilées dans des fiches de synthèse (une par village) reprenant les observations principales et, en ce qui concerne les matériaux et couleurs dominantes, traduites dans deux cartes synthétiques.

Initialement destinées à soutenir les services communaux d'urbanisme et la Commission de gestion du Parc naturel dans sa mission de remise d'avis pour garantir une cohérence en matière d'urbanisme, les fiches sont également fréquemment consultées dans le cadre des PCDR. Elles ont également été incluses dans la charte paysagère. Non contraignantes, ces fiches pourraient à l'avenir servir de base à la définition de lignes de conduite afin de guider un développement de qualité des nombreux villages qui ne font pas l'objet d'un règlement urbanistique spécifique.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de village analysés	150
Nombre de fiches produites	150



MANUELS DE SURVIE DANS LA JUNGLE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME



Les Parcs naturels sont des territoires ruraux de grande valeur paysagère et la préservation de ce cadre de vie de qualité reste une des priorités dans leur développement. Le développement de ces espaces habités passe par une attention particulière à la sensibilisation des habitants. Ceux-ci sont parfois démunis devant la multiplicité des règlements mais ils ont également à cœur d'être des acteurs positifs en faveur de leur territoire.

Quand un aménagement doit être réalisé, beaucoup de questions viennent à l'esprit : « Comment intégrer au mieux mon installation photovoltaïque », « Puis-je abattre cet arbre qui me gêne devant la maison ? », « Je voudrais installer un car port, quelles sont les démarches à entreprendre ? »... Afin d'aider les habitants des parcs naturels et les gestionnaires du territoire, le Parc naturel de la Vallée de l'Attert et le Parc naturel Viroin-Hermeton ont édité 4 fiches en aménagement du territoire :

- l'abattage des haies et des arbres
- agrandir sa maison dans le Parc naturel
- paysage et cheminements
- les panneaux photovoltaïques dans le paysage

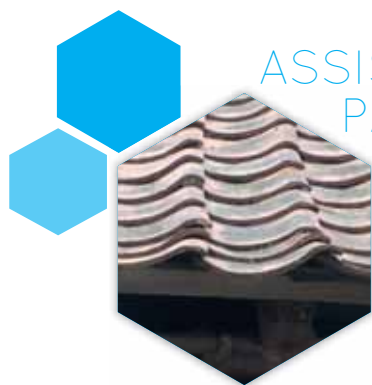
Ces fiches visent à regrouper les données de chacun des thèmes dans une fiche simple à l'emploi pour un public ciblé (particuliers, ouvriers communaux, ...). Chaque fiche reprend les données légales, le contexte, le public visé et les informations nécessaires à la réalisation de l'action. Elles ont été distribuées en toutes-boîtes sur le territoire des Parcs naturels de la Vallée de l'Attert et Viroin-Hermeton.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre d'impression des fiches par thème	5 500
Nombre de thèmes	4
Nombre de toutes-boîtes distribués	5 235

Le bâtiment actuel est...
 de préciser la dimension du volume...
 son impact sur le paysage...
 possible d'obtenir des dérogations...
 le but d'améliorer la qualité paysagère...
 aménagement. Dans certains cas, un b...
 s'avèrera du plus bel effet, par exemple...
 éléments de liaison, même s'il n'est pas r...
 la liste de matériaux autorisés par le RGSB.





ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE AU PAYS DES COLLINES



Situé entre l'eurométropole Lille-Tournai-Kortrijk, Bruxelles et la Flandre, le Parc naturel du Pays des Collines est un endroit bien situé qui jouit d'un cadre de vie exceptionnel grâce à la qualité de ses paysages. Cependant, la pression urbanistique augmente et risque d'impacter durablement la qualité des paysages. De plus, le Pays des Collines bénéficie d'un bâti traditionnel spécifique au territoire. Afin de concilier l'urbanisation, le respect des paysages et le bâti traditionnel, un Service d'assistance en matière d'urbanisme et de paysage a été créé poursuivant plusieurs objectifs :

- Conseiller les citoyens en matière d'urbanisme de façon à faciliter la remise d'avis par la Sous-Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme du Parc naturel. Le citoyen est guidé dans le choix et la teinte des matériaux relatifs à son projet et à son implantation. Les différents points habituellement observés par la sous-commission sont alors étudiés et si des points du projet ne sont pas compatibles, des propositions sont formulées afin de rencontrer les attentes du citoyen et les aspects paysager et urbanistique. L'enjeu est de concilier architecture contemporaine et respect du bâti traditionnel. Le Parc naturel s'appuie sur la brochure éditée par la Fondation Rurale de Wallonie : « L'habitat traditionnel du Pays des Collines ».
- Rencontrer les spécialistes de la construction et les architectes, à la demande de la sous-commission, ou à la demande de l'auteur de projet. Les discussions permettent de réorienter le projet afin qu'il rencontre les attentes des uns et des autres.
- Réaliser des plans d'intégration paysagère des bâtiments agricoles de façon à optimiser leur intégration dans le paysage. Ces plans sont réalisés à la demande de l'agriculteur, de son architecte ou encore de la commune. S'il s'agit de demandes relatives à un plan d'intégration, un plan du parcellaire et des bâtiments actuels ou futurs est demandé. Suite à l'étude du dossier, une visite de terrain et des conseils techniques ont lieu afin de répondre au mieux aux attentes de l'agriculteur et à celles du Parc naturel.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de rencontres avec architectes	13
Nombre de dossiers d'intégration paysagère de bâtiments agricoles	7



MISE EN APPLICATION D'UN PROGRAMME PAYSAGE



L'objectif supérieur de ce projet était d'améliorer la prise en compte de la dimension paysagère dans les politiques locales d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement territorial, ainsi que dans les actions quotidiennes des habitants du Parc naturel des deux Ourthes.

A cet égard, le Parc naturel a cherché à appliquer au mieux les recommandations émises dans le programme paysage à travers leur retranscription dans des outils urbanistiques législatifs (tels que pour le Schéma de Structure de Gouvy et pour le Plan Communal d'Aménagement concernant la ZACC « Le Pafy » à La Roche-en-Ardenne). S'ajoute à cela, une étude sur la préservation et le développement des villages sur le territoire des six communes du Parc naturel.

Une des autres actions menées dans le cadre de ce programme a été la mise en place d'une cellule d'assistance paysagère pour les communes. Cette dernière dédiée spécialement à la gestion des paysages, est composée de techniciens dans le domaine urbanistique (CATU) et de représentants d'associations ou structures liées à l'aménagement du territoire. La mission première de cette cellule est de remettre des avis sur des demandes de permis urbanistiques lorsque l'impact paysager du projet est non négligeable. En dehors des remises d'avis, les membres de la cellule ont également été consultés pour d'autres missions liées au projet.

De même, l'adaptation du programme paysage aux technologies de l'informatique a constitué un travail essentiel pour améliorer sa prise en compte par la population et les décideurs publics. Une plateforme spécialement dédiée au paysage a été intégrée au site du PNDO comprenant également un WebGIS.

Enfin, le Parc naturel a également poursuivi son travail de sensibilisation de la population, des communes ainsi que des professionnels par l'organisation de journées de visites de terrain, d'une conférence « urbanisme et paysage », la réalisation

de plusieurs brochures et de sept maquettes 3D utilisées pour les actions de sensibilisation.



Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Durée du projet	3 ans
Nombre de dossiers traités par la cellule	157
Nombre d'outils d'aménagement du territoire tenant compte des recommandations du programme paysage	3
Plateforme web	1
Présentations thématiques	10
Conférence	1
Brochures de sensibilisation	2
Activités de terrain	5
Maquettes didactiques sur les paysages	7





LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE



Les éléments du Petit Patrimoine Populaire (croix, potales, lavoirs...) sont encore nombreux dans nos villages mais parfois dans un mauvais état de conservation. Pourtant, les demandes de restauration venant de la part d'associations, de particuliers voire des communes sont nombreuses, reflet du sentiment d'attachement à ces éléments. Et des aides financières existent, entre autres, la subvention allouée dans le cadre de la campagne Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW). Partant de ce constat, le Parc naturel Haute-sûre Forêt d'Anlier a décidé d'agir en tant qu'appui pour la mise en place d'actions de restauration, autant sur le plan administratif que sur le plan technique.

L'enjeu est d'une part, de restaurer les éléments du Petit Patrimoine qui souffrent d'un manque d'entretien ou de vandalisme et d'autre part, apporter un soutien à des particuliers ou des associations qui souhaitent agir mais n'en ont pas les compétences ou le temps. Il en va de même pour les communes qui reçoivent ces demandes sans toujours savoir y répondre.

Après une évaluation de la qualité de l'élément à restaurer et de son état de conservation, des contacts sont pris avec des professionnels pour déterminer les interventions à réaliser et leur coût. Parallèlement, des recherches sont effectuées afin de mieux connaître l'histoire de l'élément qui permet notamment de comprendre les raisons de l'attachement populaire. Sur ces bases, une fiche de demande de subvention est complétée par le Parc naturel puis transmise au Département du Patrimoine de la DGO4. Une fois l'accord du Département reçu, le Parc naturel se charge de la réalisation des cahiers des charges, des appels d'offres et attributions de marchés. Si la personne ou l'organisation à l'origine de la demande le mandate, le Parc naturel assure également le suivi des travaux.

Enfin, certains dossiers sont réorientés vers d'autres modes de financement ou ne nécessitent que des interventions très légères et ne sont alors pas adressés au Département du Patrimoine mais sont toutefois traités par le Parc naturel.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une subvention PPPW ces 5 dernières années	7
Nombre de demandes reçues ces 5 dernières années	24 (dont 8 en cours de traitement)



PERCEVOIR LES ÉVOLUTIONS ET LES CHANGEMENTS PAYSAGERS À TRAVERS L'OUTIL PHOTOGRAPHIQUE



Fabienne & Michel Lefaux
Laxelles

La place de l'église, Laxelles

“ C'était un endroit que l'on fréquentait souvent car il y avait trois cafés ! Le débit de tabac, le café Bellevue et la Taverne du centre ! ”

Qu'est-ce que le paysage pour vous ?

“ Le paysage, ce qui doit être agréable à regarder, ce fait partie du quotidien. Notre paysage, c'est notre jardin, c'est notre parcelle. Notre paysage, c'est tout ce qui se construit, l'impact arrive avec la pierre et le paysage change toujours. ”

Il ne reste plus que cette dernière. On peut voir sur la photo que la pharmacie a remplacé la poste Bellevue.

C'est une autre impression aujourd'hui, avec d'autres paysages, les trottoirs ont été rajoutés, l'ancien presbytère, le bâtiment du lycée à gauche, a été reconstruit.

Il y avait beaucoup de commerces, dans ce temps, à l'angle de la rue, il y avait un boulanger à côté du lycée. Tout était à proximité.

Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Un observatoire photographique des paysages est un outil d'approche et de suivi de l'évolution des paysages grâce à la photographie. En comparant des photos prises aux mêmes lieux et à des temps différents, il est ainsi possible de remarquer des changements, parfois surprenants dans les paysages.

Destiné à tous, cet outil invite à la connaissance des paysages, à observer leurs changements, à recueillir des informations et à prendre conscience des évolutions paysagères pour pouvoir agir. Il doit permettre d'identifier les causes des changements et le rôle de chacun dans ceux-ci. Il peut ainsi constituer un outil d'aide à la décision, pour garantir une harmonie entre les paysages actuels et à venir.

Véritables palimpsestes, supports d'activités économiques et touristiques, les paysages du Parc naturel transfrontalier du Hainaut (composé du Parc naturel des Plaines de l'Escaut en Wallonie et du Parc naturel régional Scarpe Escaut en France) sont l'objet de nombreuses évolutions agricoles, naturelles ou urbaines, liées à leur histoire et aux choix d'aménagement. Comprendre ces évolutions pour mieux les appréhender est un enjeu de taille pour le Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Pour atteindre ces objectifs, la mise en place de l'observatoire se déroule en trois phases :

- en premier lieu, un appel à participation des habitants, la recherche d'archives, la définition et la validation des thématiques, le recrutement d'un photographe, la détermination des points de vue et la définition du protocole de reconduction;
- ensuite, l'analyse des évolutions, l'animation et la communication des résultats, la création d'un site web et d'une exposition;
- enfin, l'interprétation des évolutions rapides, la proposition d'actions de valorisation et d'aménagements du patrimoine bâti et paysagers, la formation et la sensibilisation.

Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de points de vue définis pour illustrer le territoire :	60
Nombre de thématiques illustrées	29
Nombre de parrainage de paysage	19



60 points de vue ont été suivis jusqu'à présent au travers de 3 campagnes photographiques.

L'outil est notamment proposé aux élus, aux architectes et auteurs de projet afin de mieux prendre en compte le paysage dans les projets d'aménagement.

Toutes les informations sur le projet et la participation citoyenne se trouvent sur : www.observatoire-paysages.pnth.eu



LA ROUTE PAYSAGÈRE, À LA DÉCOUVERTE DU PARC NATUREL

La Route paysagère est un objet unique à consommer au quotidien, à vélo ou en voiture, en famille ou en méditation, à petites doses ou à profusion et qui procure de multiples plaisirs dont celui de réveiller tous nos sens.

La Route paysagère a reçu en 2010 le « Prix du paysage en Belgique » et constitue depuis de nombreuses années l'épine dorsale de la politique du Parc naturel des Plaines de l'Escaut en matière de paysage. Plus concrètement, la Route paysagère est longue de 130 kilomètres et est jalonnée de trente panneaux d'interprétation (en lave émaillée) qui permettent d'appréhender le paysage sous un nouvel angle et orientent le regard vers des notions très variées. Tous les aspects et les éléments composant les paysages des Plaines de l'Escaut sont donc détaillés, expliqués et interprétés, à savoir : le minier (les terrils, les corons, les ouvrages d'art, les bâtiments industriels et les plans d'eau issus d'effondrements), les canaux (le patrimoine et l'évolution des gabarits, les bras morts), la place de l'eau (les marais, les zones humides et les cours d'eau), le patrimoine (les châteaux, églises et moulins et les matériaux), le bocage (les saules têtards, les vergers et la biodiversité), les anciennes industries (les carrières et le textile), les jardins des grandes demeures (l'architecture), l'architecture rurale (les traditions et les matériaux), les monts et les vallées (les lignes de crêtes et l'occupation du sol), les structures villageoises (la place du bâti et le réseau de chemins), le patrimoine arboré (les arbres remarquables), le plateau agricole, l'importance du ciel, les forêts, les pépinières et les vues panoramiques.

Si une des prérogatives d'un Parc naturel est de créer des outils facilitant la gestion communale dans les matières environnementales et patrimoniales et l'accès à la connaissance, la Route paysagère peut être intégrée, à cette notion d'outil de sensibilisation. Les panneaux d'interprétations représentent un porter à connaissance à la fois basique et prospectif. L'appropriation des paysages est apparue comme un des enjeux majeurs du territoire. Les nombreuses réactions positives reçues par rapport à cet éclairage soudain des paysages des Plaines de l'Escaut sont devenues

la catalyseur des actions fortes entreprises par la suite dans cette matière : la détermination des Périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables (en collaboration avec ADESA), un copieux programme paysage et la création de l'Observatoire photographique transfrontalier des paysages.

Du point de vue touristique, une carte du circuit a été éditée et distribuée gratuitement à toute personne intéressée.



Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Nombre de cartes éditées	25 000 exemplaires
Longueur de la route	130 km
Nombre de panneaux d'interprétation	30



LA TRAVERSÉE DES PAYS ET DES ÂGES, PARTIR À LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES DE L'ARDENNE CENTRALE



Cette traversée consiste en un circuit de randonnée mettant en exergue les paysages du Parc naturel des deux Ourthes. Elle s'étend de part et d'autre de la frontière belgo-luxembourgeoise en passant par les villages de Buret (Houffalize), Limerlé (Gouvy), Hautbellain, Huldange (Troisvierges), Asselborn et Troine (Wintrange). Elle emprunte des chemins très anciens qui jusqu'ici n'avaient fait l'objet d'aucune valorisation touristique; elle reprend par exemple le tracé de la voie romaine reliant Reims à Cologne, la voie postale Vienne-Bruxelles utilisée à l'aube des Temps Modernes, des axes antiques de cadastration...

Parallèlement au balisage du circuit, une carte de randonnée et un topoguide (ouvrage complet de 130 pages) ont été réalisés. Ces produits décrivent les panoramas exceptionnels qui ornent, ça et là, la randonnée, mais aussi les paysages paraissant au premier coup d'œil peu spectaculaires mais qui recèlent, en vérité, les traces d'un passé souvent ignoré. Vestiges de constructions, structures agraires anciennes, toponymes... tous ces éléments méritent autant d'attention que les paysages dits « remarquables » et peuvent améliorer la lecture que l'on a d'un paysage, la compréhension de ses enjeux, la détermination des pressions auxquelles il est soumis et de ses évolutions probables.

La *Traversée des Pays et des Âges* a été réalisée par le Parc Naturel des Deux Ourthes (Belgique) et la Fondation Hëllef fir d'Natur (G.-D. de Luxembourg) dans le cadre du projet Interreg III A intitulé « Grandeur et intimité des paysages ».

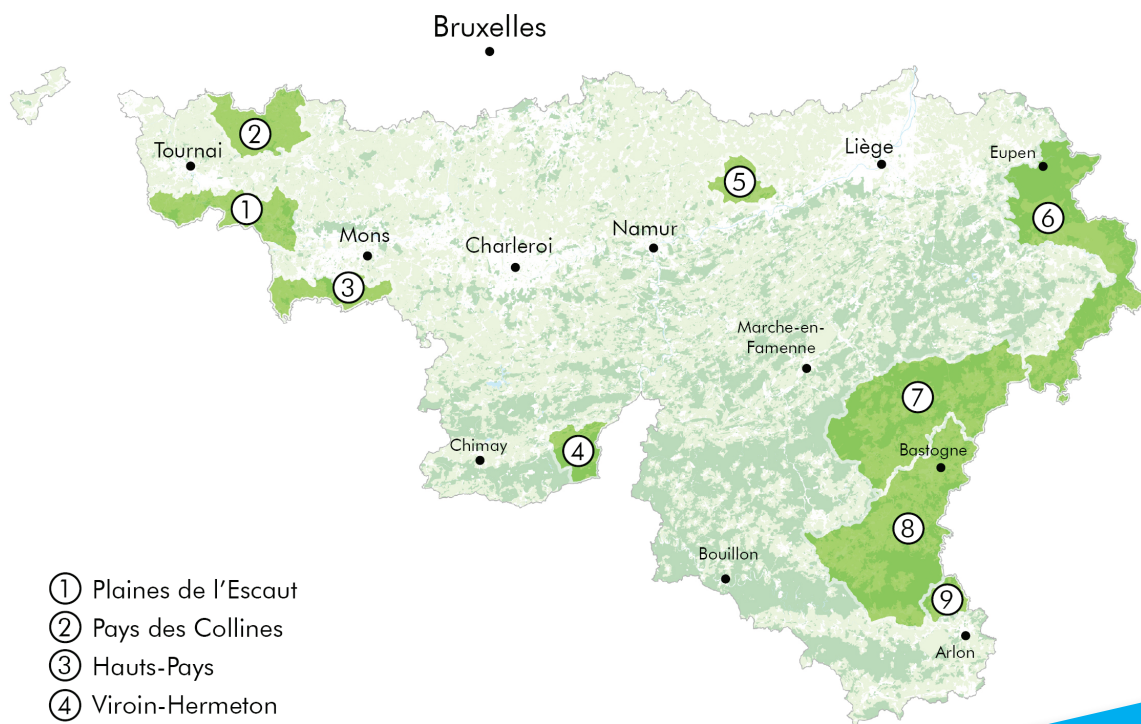


Chiffres clés

Intitulés	Résultats
Balisage transfrontalier	1 balisage unique
Nombre de cartes IGN	2 000
Nombre de topoguides	1 000
Panneaux d'information	6



Les Parcs naturels de Wallonie



- ① Plaines de l'Escaut
- ② Pays des Collines
- ③ Hauts-Pays
- ④ Viroin-Hermeton
- ⑤ Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne
- ⑥ Hautes Fagnes-Eifel
- ⑦ Deux Ourthes
- ⑧ Haute-Sûre Forêt d'Anlier
- ⑨ Vallée de l'Attert

> 48 communes
> 225.000 habitants
> 18% du territoire wallon



A.S.B.L.
Fédération des PARCS NATURELS
de Wallonie

Fédération des Parcs naturels de Wallonie

Adresse : Rue de Coppin, n°20
5100 Jambes
081/30.21.81

Contact : info@fpnw.be

Site Internet : www.fpnw.be

Éditeur responsable:
Françoise Erneux
Rue de Coppin, 20
5100 Jambes

Impression
Imprimerie Bietlot



Avec le soutien de :  